

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 15 septembre 2022

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DARGUY Anne Marie, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie
Mme ETCHEVETZ Chantal a été élue secrétaire.

Délibération N° 2022-05-07 : Modification du taux de la taxe d’aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 30 octobre 2014, le taux de la taxe d’aménagement a été fixé à 2 %.

Il précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 septembre pour une application au 1^{er} janvier de l’année suivante.

Il propose donc de porter le taux de la taxe d’aménagement à 2.5 %.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d’aménagement à 2.5 %.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

